

**CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE  
DANS CERTAINS SECTEURS  
DISCIPLINAIRES  
SESSION 2026**

Une session d'examen en vue de l'attribution d'une certification complémentaire est organisée au titre de l'année 2026 dans les secteurs disciplinaires suivants :

- ▶ **les arts : ce secteur comporte 4 options (Cinéma et audiovisuel ; Danse ; Histoire de l'art ; Théâtre)**
- ▶ **l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique**
- ▶ **le français seconde langue**
- ▶ **l'enseignement en langue des signes française**
- ▶ **langues et cultures de l'Antiquité - deux options : latin, grec**

**CONDITIONS D'ACCÈS**

L'examen s'adresse aux personnels enseignants des premier et second degrés, qu'ils soient titulaires ou stagiaires, maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat, quelle que soit leur échelle de rémunération.

**Références :**

***-Arrêté ministériel du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.***

***-Note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 parue au B.O N°30 du 25 juillet 2019***

**INSCRIPTIONS**

**Les inscriptions s'effectueront sur Cyclades du 7 Janvier 2026 12h00 au 6 Février 2026 23h59.**

Les informations relatives à la session 2026 ainsi que les modalités d'inscription sont disponibles sur le site de l'académie de Limoges, au lien ci-dessous :

<https://www.ac-limoges.fr/certifications-complementaires-125755>

*Concernant les candidatures multiples, il convient de procéder à une inscription par secteur et par option.*

**CALENDRIER PREVISIONNEL DES EPREUVES**

(Les dates seront précisées ultérieurement)